

## Département du Nord

Demande d'autorisation d'exploiter un élevage de volailles de 145.475 animaux et une installation de compostage sur la Commune de LE DOULIEU

Enquête Publique n° E 16000133/59  
du lundi 16 Août 2016 au  
vendredi 16 Septembre 2016 inclus

## **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement**

### **PETITIONNAIRE**

EARL DU GRAND BOIS  
484, Rue du Grand Bois  
59940 LE DOULIEU

# **RAPPORT**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

**I – PRESENTATION DU DOSSIER**

**I-1 LA PROCEDURE**

- I.1.1. Généralités**
- I.1.2. Présentation de la Société Pétitionnaire et Historique**
- I.1.3. Le cadre juridique de l'enquête**
- I.1.4. La demande d'autorisation d'exploiter**
- I.1.5. Etat des bâtiments actuels**
- I.1.6. Projet de l'exploitant**
- I.1.7. Etat futur des nouveaux bâtiments**
- I.1.8. Comportement de l'élevage futur**

**II – PROJETS - ETUDE D'IMPACT**

- 2.1. Impact sur l'eau**
- 2.2. Impact sur la faune et la flore**
- 2.3. Contexte Géologique**
- 2.4. Contexte Hydrogéologique SAGE ET SDAGE**
- 2.5. Risques Inondations**
- 2.6. Risques Sanitaires**
- 2.7. Bruit**
- 2.8. Odeurs**
- 2.9. Gestion des Déchets**
- 2.10. Directives Nitrates**

**III - ETUDE DE DANGERS**

- 3.1 Les dangers internes**
- 3.2 Les dangers externes**
- 3.3 Hygiène et Sécurité**

**IV - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE**

- 4.1 Information du Public**
- 4.2 Affichage aux abords de l'Etablissement**
- 4.3 Affichage de l'Avis d'Enquête dans les Mairies concernées**
- 4.4 Déroulement avant ouverture de l'enquête – Concertation et Visite des lieux**
- 4.5 Visite d'une station de compostage à HAVERSKERQUE**

**V - OUVERTURE DE L'ENQUETE**

- 5.1 Vérification du dossier**
- 5.2 Récapitulatif des Permanences**
- 5.3 Courriers et Délibérations de Conseils Municipaux**

**VI – CLOTURE DE L'ENQUETE**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

**LISTE DES SIGLES UTILISES**

<b>O<sup>3</sup></b>	Ozone
<b>P</b>	Bâtiment Porcin. Repère pour les plans
<b>PAH</b>	Proximité Activités Humaines
<b>P<sub>2</sub>O<sub>5</sub></b>	Phosphore
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PM10</b>	Particules en suspension dans l'air, d'un diamètre aérodynamique (ou diamètre aéraulique) inférieur à 10 micromètres.
<b>PMPOA</b>	Plan de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
<b>PNR</b>	Parc Naturel Régional
<b>POS</b>	Plan d'Occupation des Sols
<b>PP</b>	Prairie Permanente
<b>PPE</b>	Proximité Point Eau
<b>PPM</b>	Partie Par Million
<b>PPRI</b>	Plans de Prévention des Risques d'Inondation
<b>PPRn</b>	Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
<b>PPRt</b>	Plan de Prévention des Risques Technologiques
<b>PRG</b>	Pouvoir de Réchauffement Global
<b>Prof</b>	Profondeur
<b>Ps</b>	Particules en suspension
<b>RENOBAT</b>	Plan de rénovation des bâtiments d'élevage
<b>RD</b>	Route Départementale
<b>RNV</b>	Réserve Naturelle Volontaire
<b>SAMO</b>	Surface Amendées en Matières Organiques
<b>SAGE</b>	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SATEGE</b>	Service d'Assistance Technique à la Gestion des Epandages
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utile
<b>SCEA</b>	Société Civile d'Exploitation Agricole
<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SDRP</b>	Syndrome Dysgénésique et Respiratoire du Porc
<b>SHNT</b>	Superficie Hors d'œuvre nette totale
<b>SI</b>	Syndicat Intercommunal
<b>SPE</b>	Surface Potentiellement Epandable
<b>SPR</b>	Surface Potentiellement Réceptrice
<b>STH</b>	Surface Toujours en Herbe
<b>STO</b>	STOckage fosse ou fumière Repère pour les plans
<b>TL</b>	Terres Labourables
<b>µg</b>	Micro Gramme 10 <sup>-9</sup> kg
<b>µm</b>	Micro mètre 10 <sup>-6</sup> mètre
<b>US-EPA</b>	United States – Environmental Protection Agency
<b>VPF</b>	Viande de Porc Française
<b>VTR</b>	Valeur Toxicologique de Référence
<b>ZEC</b>	Zones naturelles d'Expansions des Crues
<b>ZES</b>	Zone d'Excédent Structurel
<b>ZICO</b>	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux
<b>ZNIEFF</b>	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
<b>ZS</b>	Zone Sensible
<b>ZV</b>	Zone Vulnérable

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

## **I - PRESENTATION DU DOSSIER**

### **I.1 LA PROCEDURE**

#### **I.1.1 GÉNÉRALITÉS**

L'EARL du Grand Bois a envisagé de procéder à la construction de deux autres bâtiments d'élevage de volailles et d'une station de compostage et a, pour ce faire, demandé à un Bureau d'Etudes de constituer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) pour ensuite le présenter à l'Enquête Publique.

L'autorité environnementale a donné son avis sur ce projet le 7 Juin 2016.

Cette enquête a eu lieu du 16 Août 2016 au 16 Septembre 2016 inclus soit 32 jours en Mairie de LE DOULIEU.

La publicité de cette enquête a été faite par voie d'affichage dans la mairie de LE DOULIEU, et dans les communes environnantes touchées par le périmètre obligatoire du rayon d'affichage ainsi que par les zones d'épandages.

Ces communes sont : BAILLEUL, ESTAIRES, MERVILLE, NEUF BERQUIN, STEENWERCK, VIEUX BERQUIN

Cette enquête a également fait l'objet d'une publicité dans deux journaux, LA VOIX DU NORD les lundi 25 Juillet et mercredi 17 Août 2016 et le SYNDICAT AGRICOLE, les vendredi 29 Juillet 2016 et vendredi 19 Août 2016.

#### **I.1.2. Présentation de la Société Pétitionnaire et Historique**

L'EARL du Grand Bois a notamment son exploitation (Corps de ferme) située sur le territoire de la Commune de LE DOULIEU sur des parcelles cadastrées ZK 29, 57, 58, 60, 61 pour une contenance totale de 87.932 m<sup>2</sup>.

L'exploitation existe depuis de nombreuses années.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

En 2002, Monsieur Julien DELASSUS crée la Société EARL DU GRAND BOIS pour permettre son installation en agriculture.

Déjà cette exploitation bénéficiait d'un récépissé de déclaration pour exploiter 60 truies et 385 porcs.

En 2003 un arrêté préfectoral lui permet d'exploiter un élevage porcin de 1967 animaux-équivalents et un forage de d'un débit maximal de 5m<sup>3</sup>/heure.

En 2007 Monsieur DELASSUS arrête l'élevage des truies pour un système de post sevrage/engraissement en intégration.

L'EARL décide en 2014 et a l'autorisation de créer un atelier de volailles de chair de 30.000 places.

### **ACTUELLEMENT**

Cet élevage est composé de :

Un atelier de volailles constitué d'un bâtiment de 1575 m<sup>2</sup> pour 30.000 places

Un atelier porcin de post-sevrage/engraissement constitué de cinq bâtiments sur caillebotis intégral disposant de 970 places de post-sevrage et de 1335 places de porcs charcutiers à l'engrais.

Le lisier est épandu sur les terres de la SCEA DU HAMEAU, dont Monsieur Julien DELASSUS en est le co-gérant.

L'atelier porcin et le plan d'épandage seront conservés identiques dans ce projet.

### **MOTIVATION**

La motivation principale de l'EARL DU GRAND BOIS est de poursuivre la diversification enclenchée depuis la mise en fonctionnement du premier bâtiment de volaille. Ce projet d'extension permettra d'assurer un revenu supplémentaire.

D'autre part, ce projet permettra aussi à Mme DELASSUS, la conjointe de M. Julien DELASSUS de venir travailler sur l'exploitation. Elle suit des formations dans ce but.

### **CAPACITES TECHNIQUES**

Monsieur Julien DELASSUS est titulaire de :

Un Brevet de Technicien Agricole obtenu en 1996

Un Brevet de Technicien Supérieur Agricole obtenu en 1999

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

Il est installé depuis 2002 à la suite de ses parents après avoir réalisé des stages en élevage.

Son épouse, Madame Claire DELASSUS, qui compte s'installer par la suite, suit des formations spécifiques.

Cinq autres personnes interviennent sur l'exploitation (vétérinaire, techniciens, comptables)

### **CAPACITES FINANCIERES**

Le projet représente un investissement évalué à 1.079.000 €

Une étude économique a été réalisée par M.Gilles DEBOUDT du CER France en Mars 2014.

Avec ces calculs, l'exploitation possède les capacités financières pour réaliser ce projet.

### **PROJET**

CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS de 2000 m2 chacun

Chacun pourra recevoir 46.000 poulets par bande

La capacité maximale de l'exploitation sera de 126.500 poulets

Le plafond maximal autorisé par l'Arrêté Ministériel du 28 Juin 2010 sera respecté.

#### **I.1.3. Cadre Juridique**

Ce projet d'élevage s'inscrit dans le cadre normatif spécifique de la réglementation des I.C.P.E.

Soumis à autorisation au titre de la rubrique n°2111-2a de la nomenclature des ICPE, pour 126 500 emplacements soit 145 475 Animaux-Equivalents

Soumis à la directive IED (Industrial Emissions Directive) au titre de la rubrique n°3660-a de la nomenclature ICPE, pour 126 500 emplacements de volailles.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

Ainsi que pour une installation de compostage au titre de la rubrique n°2780-1-C de la nomenclature ICPE

D'autres rubriques concernant les porcs (2102-2-a) Les gaz inflammables (4718) et silos de stockage (2160) sont également applicables.

L'extension de l'activité de l'EARL DU GRAND BOIS doit donc faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation au titre des rubriques 2111-1, 3660-a et 2780 de la nomenclature des ICPE, objet de la présente enquête.

Les dispositions réglementaires qui encadrent le projet de dossier d'autorisation d'exploitation à 145.475 animaux équivalents et le déroulement de l'enquête sont codifiés comme suit :

Code de l'environnement - Partie législative

\* Livre Premier Titre II Chapitre II afférent à l'évaluation environnementale, notamment l'Article L 122-1

\* Livre Premier Titre II Chapitre III afférent aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement

\* Livre V (prévention des pollutions des risques et des nuisances) Titre I Chapitre II relatif aux opérations soumises à autorisation, à déclaration ou à enregistrement

Code de l'environnement - Partie Réglementaire

\* Livre premier, Chapitre II relatif à l'évaluation environnementale, notamment les articles R 122 -1 -1 et R 122-3

Livre premier Chapitre II Titre III portant règlement du champ d'application et de l'objet de l'enquête publique (Articles R 123-1 à R 123-5) et organisant le déroulement de l'enquête publique (Articles R 123-6 et suivants)

Livre V Titre I° Chapitre I Section 2 traitant de la nomenclature des installations classées (Articles R 511-9 et R 511-10)

Livre V Titre I° Chapitre II Section 1 traitant des installations classées soumises à autorisation (Articles R 512-6, R512-13 et R 512-33)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

#### **I.1.4 La demande d'autorisation d'exploiter**

L'EARL DU GRAND BOIS exploite actuellement un atelier de volailles de 30.000 places et un atelier porcin de 2305 places.

L'EARL DU GRAND BOIS veut accroître sa production et souhaite atteindre en agrandissant un bâtiment existant et en construisant deux autres bâtiments pour un total de 145 475 animaux-équivalents.

Les poulets seront élevés sur litière pendant une période de 42 jours.

Chaque bâtiment recevra 7 bandes de poulet dur l'année.

#### **I.1.5. Etat des Bâtiments Actuels**

L'exploitation comporte actuellement :

- Un poulailler
- Quatre bâtiments porcins
- Un bâtiment à pommes de terre
- Un germoir
  
- L'habitation

#### **I.1.6. Projet de l'Exploitant**

Il a pour objectif d'augmenter la surface dédiée à l'élevage des volailles.

Deux bâtiments seront construits d'une surface totale de 4080 m<sup>2</sup> ainsi qu'une station de compostage .

Un permis de construire a été accordé le 29 Août 2015 sous le numéro 050.180.15.J0006. en vue de la construction de deux poulaillers, d'un bâtiment pour unité de compostage et réalisation de deux réserves d'eau en géo-membrane.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

Il est annexé au présent rapport

Ce permis émet des réserves qui devront être respectées lors de la construction.

« Aménager la mare de façon à être accessible par la Rue Herman en créant un accès à l'exploitation et permettre la mise en aspiration d'un véhicule de lutte contre l'incendie selon les dispositions de l'instruction technique relative à l'aménagement des points d'aspiration »

« Signaler les points d'eau Incendie par un panneau répondant aux dispositions de la norme NF S 61 221. »



#### I.1.7. Etat futur des nouveaux bâtiments

Deux bâtiments identiques seront construits d'une surface de 2040 m<sup>2</sup> chacun.

Descriptif des nouveaux bâtiments :

Longueur : 85 mètres - Largeur : 24 mètres

- Murs en béton
- Toiture en tôle plaque ondulée
- Dalle béton quartzé poli
- Ventilation dynamique avec ventilation haute et en pignon (8 ventilateurs et 6 turbines)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

- Isolation par 8cms de polyuréthane
- Eclairage par ampoules à sodium
- Chauffage par aérothermes extérieurs et échangeurs d'air

### I.1.8 COMPORTEMENT DE L'ELEVAGE FUTUR

#### Organisation de la production après projet

La production annuelle de poulets maximale sera de 850 000, avec une mortalité d'environ 4%. A un poids d'environ 1,9 kg, un tiers des poulets sont sortis des bâtiments (desserrage). Les poulets restant sortiront vers 42 jours d'élevage à un poids de 2,4 kg.

La densité maximale dans les bâtiments sera de 42 kg/m<sup>2</sup> lors du desserrage. Elle sera d'environ 35 kg/m<sup>2</sup> à la sortie des poulets lourds à 42 jours.

Cette production maximale est calculée en prenant comme hypothèse le chargement maximal autorisé par la réglementation bien-être des poulets de chair.

L'eau constitue le premier aliment des volailles, qui boivent en moyenne 1,8 fois plus qu'elles ne mangent.

Pour l'eau d'abreuvement de grands progrès ont été faits en termes de réduction des gaspillages dans la plupart des productions, notamment par l'utilisation de matériel d'abreuvement « performant » (pipettes, récupérateurs d'eau...).

## II - PROJET - ETUDE D'IMPACT

### 2.1. Impact sur l'eau

#### Besoins en eau sur le site

L'exploitant a choisi d'installer dans ses trois bâtiments de volailles des chaînes de pipettes avec récupérateurs d'eau, système qui gaspille le moins d'eau.

L'eau utilisée pour l'atelier volailles provient du forage.

Pour les trois bâtiments de volailles on peut estimer la consommation d'eau annuelle pour l'abreuvement à **5635 m<sup>3</sup>**

L'eau utilisée sur le site proviendra du forage existant.

Une connexion au réseau de la commune existe pour assurer l'approvisionnement en eau en cas de dysfonctionnement du forage.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

Le forage est à plus de 35 mètres des bâtiments d'élevage. Tout risque de contamination des eaux est évité par la présence d'un système de déconnexion (clapet anti-retour) et la protection de la tête de forage.

### Consommation d'eau

Les usages de l'eau sont :

L'abreuvement des animaux

Le nettoyage des bâtiments et matériels de l'élevage

Le dispositif d'abreuvement (pipettes) dans les nouveaux bâtiments permettra de limiter le gaspillage d'eau.

Les besoins en eau après projet sont estimés à 10 860 m<sup>3</sup>/an.

## 2.2. Impact sur la faune et la flore

On trouve dans le tableau ci-dessous les ZNIEFF se trouvant à proximité de l'élevage et des Ilots des zones d'épandages désignées dans le dossier de demande d'autorisation.

N° national de la ZNIEFF	Nom de la ZNIEFF	Type	Localisation par rapport au site	Localisation par rapport parcellaire épandage
310030040	Les prés de la Lys à Estaires	I	4,8 km au sud est	2,7 km de l'ilot 27
310013746	La forêt domaniale de Nieppe et ses lisières	I	5 km à l'ouest	3,3 km de l'ilot 6
310030090	3,3 km de l'ilot 6	I	5,2 km à l'est	3,1 km de l'ilot 18

Ni le site d'exploitation de l'EARL DU GRAND BOIS ni les zones d'épandages ne sont concernés par une zone NATURA 2000.

Les Zones NATURA 2000 FR3100495 - « Prairies, Marais tourbeux, forêts et bois de la cuvette audomaroise » et FR3100487 - « Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la Moyenne Vallée de l'Aa »

se trouvent très éloignées du site de l'élevage. (Environ 22 kms)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

### 2.3. Contexte Géologique

Les communes de la Zone d'étude sont situées dans la Plaine de la Lys.  
C'est une large dépression de 15 kms de large mais au relief peu marqué (16 m d'altitude au centre, 20 m en bordure) sur 48 kms de longueur.

L'altitude du site d'exploitation de l'EARL DU GRAND BOIS est de 18 m NGF.

Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
5.00	Limon des plateaux		Argile ocre plastique.	Quaternaire	11.45
	Argile des Flandres		Argile grise plastique, finement sableuse et glauconieuse, fines passées de grès gris glauconieux.	Cuisien	
103.00	Craie à silex		Craie blanche à silex.	Turonien supérieur à Campanien	-86.55
178.80	Craie marneuse à Terebratula rigida		Marne gris-blanchâtre à intercalations de craie argileuse.	Turonien moyen	-162.35
207.00	Craie marneuse sans silex à Inoceramus labiatus (Craie blanche)		Argile grise plastique	Turonien inférieur	-190.55
225.00			Argile crayeuse gris foncé	Cénomannien	-208.55
249.00			Argilite gris clair à gris foncé localement sableuse.		-232.55
276.00			Argilite noire localement silteuse, veines de calcite.	Silurien	-259.55
282.00					-265.55

Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude
	Argile des Flandres		Argile grise plastique.	Cuisien	
60.00	Argile de Louvil		Argile sableuse gris foncé plastique.	Thanétien	-43.00
107.00	Craie à silex		Craie blanche à grise à silex	Turonien supérieur à Campanien	-90.00
173.00	Craie marneuse à Terebratula rigida		Marne gris foncé et passées de craie argileuse.	Turonien moyen	-156.00
200.50	Craie marneuse sans silex à Inoceramus labiatus (Craie blanche)		Argile gris foncé plastique.	Turonien inférieur	-183.50
220.00			Argile crayeuse gris foncé.	Cénomannien	-203.00
244.50			Dolomie beige ou grise vaculaire puis, argilite noire finement gréseuse à la base.	Givétien	-227.50
270.50					-261.50

### 2.4 Contexte Hydrogéologique SAGE ET SDAGE

Le site de l'EARL DU GRAND BOIS et les parcelles concernées par l'épandage sont concernés par les SAGE et SDAGE suivant :

Le SDAGE du bassin Artois-Picardie

Le SAGE du bassin versant de la Lys

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

**SDAGE BASSIN ARTOIS PICARDIE**

Approuvé le 16 Octobre 2009

Il comprend l'ensemble du bassin versant Artois Picardie comprenant les communes concernées par le projet.

Le projet prend en compte les prescriptions du SDAGE pour le site et les Ilots d'épandage.

**SAGE DE LA LYS**

Approuvé le 6 Août 2010

Le périmètre du SAGE DE LA LYS comprend 225 communes dont 175 sont situées dans le Pas de Calais et 50 dans le Nord

Le Bassin du SAGE DE LA LYS a une superficie de 1814 km<sup>2</sup>.

Le projet prend en compte les prescriptions du SAGE pour le site et les Ilots d'épandage.

## **2.5 Risques Inondations**

La Commune de LE DOULIEU ne fait pas l'objet d'un Plan de Prévention du Risque d'Inondation.

## **2.6 Risques Sanitaires**

La demande d'autorisation d'exploiter présente dans son ensemble les caractéristiques indispensables pour préserver les risques par :

- \* la méthodologie utilisée
- \* les hypothèses en cas de non savoir scientifique sont retenues et explicitées
- \* le bureau d'études a approfondi son études en fonction des risques prévisibles
- \* Il est défini dans le dossier les personnes, biens etc...susceptibles d'être impactés par un aléa.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

## 2.7 Bruit

Des mesures acoustiques ont été effectuées sur le site existant.

Ces sources de bruit sont liées au transport, aux animaux et à la ventilation.

Un tableau reprenant les mesures effectuées se trouve dans le dossier.

## 2.8 Odeurs

**Les vents dominants d'Ouest chassent les odeurs vers l'Est où on ne trouve pas d'habitations proches**

Les odeurs dégagées par l'exploitation sont liées à deux facteurs :

- le système de ventilation des bâtiments
- Le mode d'alimentation des animaux

Puis le stockage des déjections et l'épandage des effluents

Le projet prévoit un système de ventilation du futur bâtiment de type dynamique à extraction haute par cheminées et extraction en pignon avec des turbines.

La limitation des nuisances olfactives sera réalisée par un excellent entretien et un nettoyage avec désinfection.

**Alimentation des animaux :** L'alimentation multi phase des volailles sera adaptée aux classes d'âge des animaux ce qui permettra de réduire les quantités d'azote et de phosphore excrétés par les animaux ainsi que les émissions de composés odorant.

### **Compostage - Stockage et Epannage**

Une installation de compostage se fera dans un hangar couvert ce qui permettra d'éviter l'humidification du fumier par la pluie et ainsi limiter l'émission d'odeurs.

Après le processus de compostage, le compost est désodorisé.

La station de compostage est à bonne distance des tiers les plus proches.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

Le stockage en bâtiment permet de contenir les odeurs et de les diffuser de manière contrôlée par le système de ventilation

Aucun mélange de fumier ne sera réalisé pendant la période d'élevage afin de ne pas provoquer d'émissions d'odeurs supplémentaires

L'épandage du compost normalisé n'est pas source d'odeurs puisqu'il est désodorisé.

L'épandage du lisier sera réalisé grâce à un enfouisseur.

Ces travaux ne se feront pas les week-ends, veilles de fête et jours fériés.

### Gestion des Déchets

Les pratiques de stockage et de gestions des déchets qui seront mises en œuvre sur le site permettront d'éviter tout lessivage par les eaux de pluie.

Les déchets des 145.475 animaux-équivalents volailles produits sur le site sont contenus dans le tableau suivant :

Type de déchet	Nomenclature européenne	Déchet dangereux ?	Mode de gestion		
			stockage	élimination	justificatif
déchets de tissus animaux	02.01.02	non	bac d'équarrissage	ATEMAX	Bon d'équarrissage
fèces, urine et fumier	02.01.06	non	fumier stocké sous les volailles puis plateforme compostage, lisier dans fosses sous bâtiment	compostage du fumier par normalisation, lisier sur les champs	enregistrement du compostage, cahier d'épandage
huiles usagées	13.01 et 13.02	oui	cuve dédiée	collecteur agréé	bordereau de reprise
déchets d'activité de soins vétérinaires	18.02	oui, pour partie	bacs dédiés pour aiguilles, bistouris, médicaments	collecte par vétérinaire	attestation de prise en charge
déchets agrochimiques	02.01.08	oui	container adapté	ADIVALOR	bordereau de reprise

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

## 2.10 Directives Nitrates

### DECRET 2011-1257 du 10 Octobre 2011

Le programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole précise les calcul de la quantité d'azote dans les effluents d'épandage.

Total de l'azote provenant de l'élevage = inférieur à 170 kg N/ha  
SAU

Pression globale d'azote organique sur le parcellaire du plan d'épandage=127,78 kg N/ha/an

Les pratiques mises en œuvre par l'exploitant permettent de respecter le 4<sup>ème</sup> programme d'action de la directive nitrate.

## III ETUDE DE DANGERS

Le dossier présenté par l' EARL DU GRAND BOIS présente divers risques de dangers :

### 3.1 Les dangers internes :

- \* Risques liés à la conception des installations
- \* Risques liés aux produits utilisés
- \* Risques liés à l'utilisation du chauffage
- \* Risques liés à l'utilisation de machines en mouvement

### 3.2 Les dangers externes :

- \* Risques liés à la sismicité
- \* Risques liés à la foudre
- \* Risques de mouvement de terrain
- \* Risques liés à l'inondation par submersion ou coulée de boues
- \* Risques liés à l'inondation par remontée de nappe
- \* Risques liés à la présence de voies de communication
- \* Risques liés à un acte de malveillance
- \* Potentiel de dangers liés à un effet domino.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

- \* Mesures générale de sécurité.
- \* Moyens de limitation des risques inhérents à la circulation d'engins et camions
- \* Moyens de lutte contre l'incendie.

Cette évaluation du niveau de maîtrise des risques présentée par l'EARL DU GRAND BOIS s'est fait au moyen de l'analyse des risques, en évaluant les mesures de sécurité mises en place par l'exploitant, ainsi que l'importance des dispositifs et dispositions d'exploitation, techniques, humains ou organisationnels, qui concourent à cette maîtrise. Elle décrit les scénarios qui conduisent aux phénomènes dangereux et accidents potentiels.

Elle porte sur l'ensemble des modes de fonctionnement des installations, y compris les phases transitoires, les interventions ou modifications prévisibles susceptibles d'affecter la sécurité, les marches dégradées prévisibles, de manière d'autant plus approfondie que les risques ou les dangers sont importants. Elle a conduit l'exploitant à identifier et hiérarchiser les points critiques en terme de sécurité.

#### Probabilité d'occurrence et cinétique de chaque accident potentiel

produit ou équipement	défaillance / situation de danger	Probabilité d'occurrence	Cinétique	Gravité
bâtiments d'élevage avicole	incendie	évènement improbable	semi-lent	sérieux
	explosion	évènement possible mais extrêmement peu probable	semi-lent	sérieux
bâtiments d'élevage porcins et fosses	incendie	évènement improbable	semi-lent	sérieux
	déversement de lisier	évènement possible mais extrêmement peu probable	lente	modéré
Tonne à lisier	déversement de lisier	évènement très improbable	lente	modéré
Station de compostage	incendie	évènement improbable	semi-lent	sérieux
	non étanchéité du sol	évènement possible mais extrêmement peu probable	lente	modéré
cellule de stockage d'aliments	incendie	évènement improbable	semi-lent	sérieux
	explosion	évènement possible mais extrêmement peu probable	rapide	modéré
cuves de stockage de gaz	déversement du contenu de la cuve	évènement possible mais extrêmement peu probable	lent	modéré
	UCVCE ou BLEVE	évènement possible mais extrêmement peu probable	rapide	modéré
engins	fuite d'un réservoir	évènement possible mais extrêmement peu probable	lent	modéré
cuves de stockage de fuel	déversement du contenu de la cuve	évènement possible mais extrêmement peu probable	lent	modéré

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

### 3.3 Hygiène et Sécurité

Le chapitre prévu à l'article R.512-6-6° présente les dispositions sur le site de l'EARL DU GRAND BOIS pour assurer l'hygiène et la sécurité du personnel. Ces dispositions sont prises en application du Code du Travail.

Il présente les principales dispositions qui sont prises conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

## IV – ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

La désignation du Commissaire Enquêteur fait l'objet de la décision N°E 16000133/59 en date du 17 Juin 2016 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de LILLE .

Monsieur le Préfet du Nord a publié le 13 Juillet 2016 un arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique. Cet arrêté indique les modalités de l'enquête diligentée sur la Commune de LE DOULIEU dont les principales, en conformité avec les lois et décrets applicables, sont :

- que la durée de l'enquête est fixée à 32 jours consécutifs du 16 Aout 2016 au 16 Septembre 2016.
- que l'avis au public faisant connaître l'ouverture des enquêtes sera publié par la Préfet du département du Nord 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celles-ci dans deux journaux locaux ou régionaux.
- que les affiches annonçant l'enquête publique seront apposées 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Le déroulement est précisé dans l'arrêté susvisé. A ce titre il a été convenu que :  
Le commissaire enquêteur serait présent afin de recevoir les observations du public orales et écrites, en mairie de LE DOULIEU les :

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

DATES	JOURS	HORAIRES	LIEUX
16/08/16	MARDI	09h00 – 12h00	MAIRIE DE LE DOULIEU
24/08/16	MERCREDI	09h00 – 12h00	MAIRIE DE LE DOULIEU
31/08/16	MERCREDI	09H00 – 12H00	MAIRIE DE LE DOULIEU
07/09/16	MERCREDI	09H00 – 12H00	MAIRIE DE LE DOULIEU
16/09/16	VENDREDI	09H00 – 12H00	MAIRIE DE LE DOULIEU

**LA MAIRIE DE LE DOULIEU N'EST OUVERTE AU PUBLIC QUE LE MATIN**

#### **4.1 Information du public.**

Les mesures réglementaires de publicité, telles qu'énoncées aux articles de l'arrêté préfectoral portant organisation de l'enquête ont été appliquées de la façon décrite ci-après comme constaté par le commissaire enquêteur.

– les parutions dans les délais réglementaires de l'avis d'enquête publique dans deux journaux avec deux parutions :

\* LA VOIX DU NORD: parutions le 25 Juillet 2016 et le 17 Août 2016

\* LE SYNDICAT AGRICOLE: parutions le 29 Juillet 2016 et le 19 Août 2016

#### **4.2 Affichage aux abords de l'établissement de l'EARL DU GRAND BOIS**

L'avis réglementaire a également été affiché à l'entrée du site près des bâtiments puis à l'angle de la Rue du Grand Bois et de la Rue Pruvost ainsi qu'à l'angle de la Rue du Grand Bois et de la Rue du Hameau où le public peut avoir accès tel que j'ai pu le vérifier. (Affiche réglementaire sur fond jaune).

#### **4.3 Affichage de l'avis d'enquête dans les Mairies concernées par une partie du territoire est située à moins de 3 kms des limites de l'exploitation envisagée vérifié le 1<sup>er</sup> Août 2016**

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

Mairie de BAILLEUL Affichage visible de l'extérieur  
Mairie de ESTAIRES Affichage visible de l'extérieur  
Mairie de MERVILLE affichage visible de l'extérieur  
Mairie de NEUF BERQUIN Affichage visible de l'extérieur  
Mairie de STEENWERCK Affichage visible de l'extérieur  
Mairie de VIEUX BERQUIN affichage extérieur à la fenêtre

Je considère que dans la procédure de cette enquête publique : Toutes les mesures ont été prises pour informer le Public et pour lui permettre de prendre connaissance de la demande formulée par l' EARL DU GRAND BOIS et de s'exprimer par écrit pour présenter ses observations, suggestions ou critiques.

*J'estime donc qu'un des objectifs essentiels a été satisfait permettant, par l'information et la publicité apportées, une participation citoyenne sur ce projet.*

#### **4.4 Déroulement avant ouverture de l'enquête au public. Concertation et visite de l'exploitation de l'EARL DU GRAND BOIS**

Cette visite s'est déroulée le vendredi 15 Juillet 2016 sur le lieu d'exploitation. La présentation du site par Monsieur Julien DELASSUS a constitué la première étape de la rencontre.

L'entretien s'est poursuivi par un déplacement à pied dans les différentes unités de l'exploitation. Les différentes unités visitées étaient ponctuées par des arrêts durant lesquels Monsieur DELASSUS de l'EARL du grand bois GAEC DE MAISNIL me fournissait des explications claires.

Toutes les explications concernant l'organisation de l'exploitation, les procédés et gestion des postes m'ont également été fournies.

Au cours de cette réunion et à la faveur d'un large exposé du dossier soumis à l'enquête, le commissaire enquêteur a repris plusieurs points techniques développés dans l'avis de l'autorité environnementale appelant des précisions de la part du maître d'ouvrage.

— Le procès-verbal d'audition et son bordereau de versement de pièce apportant réponses aux questions posées a été mis à la disposition du public dès le 16 Août 2016, à l'ouverture de l'enquête publique. ( Cf pièce n° 2 et bordereau de versement de pièce)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

**4.5 Visite d'une station de Compostage à HAVERSKERQUE**

Le jeudi 8 Septembre, avec Monsieur Julien DELASSUS, je me suis rendu à HAVERSKERQUE, dans l'élevage de Monsieur Luc VANDECASTEELE afin de visiter une station de compostage similaire à celle que Monsieur DELASSUS envisage de construire.

Préalablement à cette visite, je me suis procuré auprès des Services de la Chambre d'Agriculture un fascicule expliquant comment fonctionnait une telle station. Ce fascicule est inséré dans les pièces annexes.

Nous avons été bien accueilli (Monsieur DELASSUS avait invité Monsieur le Maire de LE DOULIEU et Madame LESAGE, Conseillère Municipale, qui avait des doutes sur la station de compostage envisagée par Monsieur DELASSUS) par la famille VANDECASTEELE qui nous a montré leur station de compostage.

D'emblée, sans explications, j'ai compris que ce système avait la particularité de supprimer beaucoup d'odeurs grâce au système d'arrosage sur le fumier de volailles qui est entreposé pour la fermentation qui monte en température pendant 25 jours environ.

Ce fumier sera ensuite déplacé sur l'autre partie de la station pour entrer en stade de maturation pour une durée de deux mois minimum pour une durée optimale de six mois mais en fait jusqu'au moment de l'épandage.

Les eaux d'arrosage sont des eaux de lavage des poulaillers

Des capteurs font apparaître la température du compost (environ 55 degrés) sur un ordinateur qui gère la ventilation en fonction de la température.

Plus la chaleur augmente plus les larves de mouches sont inactives.

Ci-dessous deux photos de la station visitée qui est la moitié de celle prévue dans l'exploitation de l'EARL DU GRAND BOIS

Particularité de celle de l'EARL du Grand Bois par rapport à celle visitée : trois côtés du bâtiment seront entièrement fermés.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU



## V – OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

### 5.1 Vérification du dossier

Le mardi 16 Août 2016 à 9 heures, jour et heure d'ouverture de l'enquête, la composition du dossier d'enquête soumis à la consultation du public en mairie de LE DOULIEU était la suivante :

- 1 dossier de demande d'autorisation comprenant : La lettre à Monsieur le Préfet du Nord de demande d'autorisation d'exploiter. L'objet de la demande avec le dossier complet réalisé par « Agricultures et Territoires » puis l'étude d'impact et de dangers complété par des jeux de plans et un dossier d'Annexes.
- 1 registre d'enquête. □□- L'arrêté préfectoral organisant l'enquête publique.
- L'avis de l'autorité environnementale complété par la réponse du demandeur à cet avis.

### 5.2 Récapitulatif des Permanences

#### Réception du public au cours des permanences :

Le bureau mis à disposition du commissaire enquêteur en mairie de LE DOULIEU afin de recevoir le public présentait les qualités de confort et de travail, notamment pour le déploiement des documents. Les permanences ont été tenues dans de bonnes conditions.

- **Permanence** du MARDI 16 AOUT 2016 de 9h00 à 12h00 Mairie de LE DOULIEU

Personne ne s'est présenté - Aucune observation n'a été portée au registre.

- **Permanence** du MERCREDI 24 AOUT 2016 de 9h00 à 12h00 Mairie de LE DOULIEU

Personne ne s'est présenté - Aucune observation n'a été portée au registre.

- **Permanence** du MERCREDI 31 AOUT 2016 de 9 h00 à 12 h 00 Mairie de LE DOULIEU

Personne ne s'est présenté - Aucune observation n'a été portée au registre.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

— **Permanence** du MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016 de 9h00 à 12h00, Mairie de LE DOULIEU

Visite de Madame Géraldine DEBAECKER, demeurant Rue de l'Ecole à LE DOULIEU qui a inscrit sur le registre :

*« Aucune observation »*

Visite de Monsieur Sébastien DEBAECKER, demeurant Rue de l'Ecole à LE DOULIEU qui a inscrit sur le registre :

*« Aucune observation »*

Visite de Monsieur Vincent LESAGE, demeurant à LE DOULIEU, Rue Pruvost qui a inscrit sur le registre :

*« Suite à la lecture de l'autorité environnementale, il y a un rejet important d'ammoniac (supérieur à la norme) donc des odeurs. Par respect pour les voisins proches et l'exploitant lui même, il faut prévoir un dispositif de traitement de l'air rejeté par les poulaillers »*

Visite de Madame DEGROOTE demeurant à NEUF BERQUIN Rue Pruvost qui a consulté le dossier mais n'a pas fait d'observations.

Visite de Monsieur DEMETTRE demeurant à NEUF BERQUIN Rue Pruvost qui a consulté le dossier mais n'a pas fait d'observations.

Visite de Monsieur Jean Charles RYCKELYNCK (STEENVOORDE) qui a inscrit sur le registre :

*« Le projet de Monsieur et Madame DELASSUS reste un projet à taille humaine, car cet agrandissement permettra à ce couple de rester à deux sur l'exploitation et d'en vivre. Tous est fait pour que ce projet réponde aux normes environnementales, la preuve en est, qu'ils ont voulu créer un atelier de compostage qui permettra de diminuer la quantité finale de fumier et de lisier à épandre sur leurs champs. Il va dans le sens que l'état et l'europe nous demandent d'aller c'est à dire : diminuer les intrants.  
En espérant pour eux que ce projet aille au bout ».*

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

— Permanence du VENDREDI 16 SEPTEMBRE 2016 de 9h00 à 12h00 Mairie de  
LE DOULIEU - Dernier Jour de l'Enquête -

Une observation a été mise sur le registre le samedi 10 Septembre 2016 par :

Madame Christine WIART et Monsieur Stéphane WATELLE, Rue Herman à LE  
DOULIEU qui ont inscrit sur le registre :

*« Nous donnons un avis défavorable  
Nous demandons au regard de la date de réalisation des compléments d'étude  
décembre 2015  
Refaire une étude complète aussi voir la loi du SDAGE Artois Picardie 2016 2021  
Rien n'a été étudié pour les flux d'ammoniac des installations ainsi que  
pour les habitations les plus proche et le seuil d'alerte est atteint pour les  
particules fines (PM10)  
La pression azoté calculé de la SCEA du Hameau et de l'EARL du Grand Bois et  
déjà élevée en cas de non-conformité du compost que va t'il se passé  
Nous avons beaucoup de respect pour le monde de l'agriculture et Mr et Mme  
DELASSUS, toute fois si les normes ainsi que le respect de l'environnement et  
des habitants aux alentours sont protégé de tous ces désagréments pourquoi  
pas »*

Visite de Monsieur COUTURIER qui a inscrit sur le registre :

*« Je souligne ici un projet bien monté étayé par une enquête complète et  
sérieuse.  
Enquête qui montre tout de même que les émissions d'ammoniac seront très  
importantes et le rejet de particules dans l'air non négligeables.*

*Le médecin que je suis tient à faire remarquer ce problème pour en connaître  
parfaitement les effets à long terme sur la santé. Risque allergisant majeur et  
maladies pulmonaires graves.*

*Cette remarque va dans l'intérêt commun et pour les plus exposés, les exploitants.*

*Ne lésinez pas sur les moyens nécessaires et malheureusement non obligatoires  
semble t'il pour limiter les rejets d'ammoniac et de particules.*

*Installez des filtres SVP*

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

*Il en va de la santé de tous et de l'intérêt de notre Commune. »*

Visite de Monsieur et Madame Christophe et Marie José DEPUYDT, éleveurs de volailles à VIEUX BERQUIN

qui ont inscrit sur le registre :

*« Nous sommes favorables au projet, ceci pour l'évolution de l'élevage avicole dans la région.*

*L'investissement d'une station de compostage qui est un projet onéreux, est tout à fait bénéfique pour l'environnement moins d'odeurs des effluents.*

*Etant éleveurs de volailles nous sommes conscients que ce système est très positif pour les élevages avicoles. »*

Visite de Madame OSUCK, 585, Rue du Hameau ESTAIRES qui a inscrit sur le registre :

*« Le souci est l'augmentation du niveau d'ammoniac dans l'atmosphère qui est déjà actuellement assez important et dont on ne connaît pas l'impact réel.*

### **5.3 Courriers et Délibérations de Conseils Municipaux**

Un courrier m'a été remis le dernier jour de l'enquête de Monsieur Denis DEGROOTE, Rue Pruvost à NEUF BERQUIN et de Monsieur Jean Claude DEMETTRE, Rue Pruvost à NEUF BERQUIN.

*« A la lecture de l'enquête public de l'EARL du Grand Bois beaucoup de craintes pour nous voisins.*

*Nous savons très bien que s'il y a enquête public, il y a des gênes pour les voisins ou les riverains.*

*L'augmentation de la surface des poulaillers, la porcherie et composteur, nous interpellent :*

*\* les odeurs, nous les subissons déjà très régulièrement, mais nous nous en accommodons, plus deviendraient insupportables*

*\* l'enquête fait apparaître un taux supérieur à la norme d'ammoniac ... Quel danger, quelle conséquence...*

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN ELEVAGE DE VOLAILLES DE  
145.475 ANIMAUX ET UNE INSTALLATION DE COMPOSTAGE  
COMMUNE DE LE DOULIEU

*\* les mouches très présentes dans nos maisons*

*Nous savons que nous sommes à la campagne et que cela fait partie des petits désagréments mais une augmentation aussi importante de productions animales n'est peut-être pas nécessaire.*

*Nous aussi nous voulons vivre et profiter de nos foyers, de notre jardin et ne pas systématiquement refermer les portes et les fenêtres pour les raisons énumérées ci-dessus.*

*Nous demandons que ces nuisances soient évitées. »*

Les pièces suivantes sont également mises en Annexes

Délibération du Conseil Municipal de LE DOULIEU  
Délibération du Conseil Municipal de MERVILLE  
Délibération du Conseil Municipal de NEUF BERQUIN

## VI CLOTURE DE L'ENQUETE

- Conformément aux dispositions de l'article 6-1 de l'Arrêté Préfectoral du 13 Juillet 2016, le registre d'enquête a été signé et clos le 16 Septembre 2016 par le commissaire enquêteur.
- Conformément aux dispositions de l'article 6-2 de l'arrêté préfectoral, nous transmettons à Monsieur le Préfet du Nord le « rapport et les conclusions et avis » en deux dossiers séparés et le registre d'enquête, accompagnés des pièces constitutives de l'ensemble du dossier soumis à la consultation du public.

Le Commissaire Enquêteur,

Albert DERYM

Le 15 Octobre 2016